

Mesures de calcul non conformes aux PCGR – non auditées

Dans la présente section d'information supplémentaire, la « Compagnie » ou « CN » désignent la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et ses filiales en propriété exclusive. À moins d'indication contraire, les données financières contenues dans la présente section sont exprimées en dollars CA.

Le CN présente ses résultats financiers selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) aux États-Unis. La Compagnie utilise également des mesures de calcul non conformes aux PCGR, qui ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR, telles que les mesures de la performance rajustées, la devise constante, les flux de trésorerie disponibles, le ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté sous forme de multiple, le rendement du capital investi (RCI) et le RCI rajusté. Ces mesures de calcul non conformes aux PCGR peuvent ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Selon l'avis de la direction, ces mesures de calcul non conformes aux PCGR sont des mesures utiles de la performance et fournissent aux investisseurs de l'information supplémentaire leur permettant d'évaluer les résultats d'exploitation et les liquidités de la Compagnie. Ces mesures de calcul non conformes aux PCGR ne doivent pas être considérées isolément et ne remplacent aucunement les mesures financières préparées conformément aux PCGR.

Mesures de la performance rajustées

La direction est d'avis que le bénéfice net rajusté, le bénéfice par action rajusté, le bénéfice d'exploitation rajusté et le ratio d'exploitation rajusté sont des mesures utiles de calcul de la performance qui peuvent faciliter les comparaisons entre les périodes, puisqu'elles excluent des éléments qui ne résultent pas nécessairement des activités quotidiennes du CN, et qui pourraient fausser l'analyse des tendances au chapitre de la performance économique. La direction utilise des mesures de la performance rajustées, qui excluent certains éléments des produits et des charges de ses résultats dont la direction estime qu'ils ne sont pas représentatifs des activités d'exploitation sous-jacentes du CN, afin d'établir des objectifs de performance et comme outil pour mesurer la performance du CN. Toutefois, l'exclusion de ces éléments de produits et de charges dans ces mesures ne signifie pas que ces éléments sont nécessairement non récurrents. Ces mesures ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

Pour les trois mois et l'exercice terminés le 31 décembre 2019, la Compagnie a déclaré un bénéfice net rajusté de 896 M\$, ou 1,25 \$ par action après dilution, et de 4 189 M\$, ou 5,80 \$ par action après dilution, respectivement, qui exclut les prestations de cessation d'emploi et les coûts de séparation liés à un programme de compression de l'effectif de 31 M\$, ou 23 M\$ après impôts (0,03 \$ par action après dilution). Les données rajustées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 excluent également un recouvrement d'impôts reportés sur les bénéfices de 112 M\$ (0,15 \$ par action après dilution ou 0,16 \$ par action de base) découlant de la réduction d'un taux d'impôt provincial sur les sociétés au deuxième trimestre; et une charge d'amortissement de 84 M\$, ou 62 M\$ après impôts (0,09 \$ par action après dilution), liée à des coûts capitalisés antérieurement pour la mise en place d'un système central de commande intégrale des trains (CIT) suite au déploiement d'un système de remplacement au premier trimestre.

Pour les trois mois et l'exercice terminés le 31 décembre 2018, la Compagnie a déclaré un bénéfice net rajusté de 1 093 M\$, ou 1,49 \$ par action après dilution, et de 4 056 M\$, ou 5,50 \$ par action après dilution, respectivement, qui exclut les prestations de cessation d'emploi et les coûts de séparation liés à un programme de compression de l'effectif de 27 M\$, ou 20 M\$ après impôts (0,03 \$ par action après dilution) et un gain précédemment reporté de 79 M\$, ou 70 M\$ après impôts (0,10 \$ par action après dilution), sur la cession en 2014 d'un tronçon de la subdivision de Guelph, qui s'étend entre Georgetown et Kitchener, en Ontario, ainsi que de la voie et du chemin de roulement, et de certaines ententes visant les voyageurs. Les données rajustées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 excluent également les gains sur la cession d'immobilisations, se composant :

- au troisième trimestre, d'un gain de 36 M\$, ou 32 M\$ après impôts (0,04 \$ par action après dilution), sur la cession d'immobilisations situées à Montréal, au Québec (les « embranchements Doney et Saint-François »); et
- au deuxième trimestre, d'un gain de 184 M\$, ou 156 M\$ après impôts (0,21 \$ par action après dilution), découlant du transfert du contrat de location-financement des installations affectées aux services ferroviaires voyageurs de la Compagnie à Montréal, au Québec, et des intérêts qu'elle détient dans des ententes d'exploitation ferroviaire connexes (le « bail ferroviaire de la gare Centrale »), ainsi qu'un gain de 39 M\$, ou 34 M\$ après impôts (0,05 \$ par action après dilution), sur la cession d'un terrain situé à Calgary, en Alberta, à l'exclusion de la voie et du chemin de roulement (la « voie industrielle de Calgary »).

Mesures de calcul non conformes aux PCGR – non auditées

Le tableau suivant fait le rapprochement du bénéfice net et du bénéfice par action, tels que déclarés pour les trois mois et les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018, aux mesures de la performance rajustées indiquées aux présentes :

<i>En millions, sauf les données par action</i>	Pour les trois mois terminés le 31 décembre		Pour l'exercice terminé le 31 décembre	
	2019	2018	2019	2018
Bénéfice net	873 \$	1 143 \$	4 216 \$	4 328 \$
<i>Rajustements :</i>				
Charges d'exploitation	31	27	115	27
Autres produits	–	(79)	–	(338)
Charge (recouvrement) d'impôts sur les bénéfices ¹⁾	(8)	2	(142)	39
Bénéfice net rajusté	896 \$	1 093 \$	4 189 \$	4 056 \$
Bénéfice de base par action	1,22 \$	1,57 \$	5,85 \$	5,89 \$
<i>Incidence des rajustements, par action</i>	0,03	(0,07)	(0,04)	(0,37)
Bénéfice de base par action rajusté	1,25 \$	1,50 \$	5,81 \$	5,52 \$
Bénéfice dilué par action	1,22 \$	1,56 \$	5,83 \$	5,87 \$
<i>Incidence des rajustements, par action</i>	0,03	(0,07)	(0,03)	(0,37)
Bénéfice dilué par action rajusté	1,25 \$	1,49 \$	5,80 \$	5,50 \$

1) L'incidence fiscale des rajustements reflète les taux d'imposition du ressort territorial concerné ainsi que la nature de l'élément aux fins de l'impôt.

Le tableau suivant fait le rapprochement du bénéfice d'exploitation et du ratio d'exploitation, tels que déclarés pour les trois mois et les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018, aux mesures de la performance rajustées indiquées aux présentes :

<i>En millions, sauf les pourcentages</i>	Pour les trois mois terminés le 31 décembre		Pour l'exercice terminé le 31 décembre	
	2019	2018	2019	2018
Bénéfice d'exploitation	1 218 \$	1 452 \$	5 593 \$	5 493 \$
<i>Rajustement : Charges d'exploitation</i>	31	27	115	27
Bénéfice d'exploitation rajusté	1 249 \$	1 479 \$	5 708 \$	5 520 \$
Ratio d'exploitation ¹⁾	66,0 %	61,9 %	62,5 %	61,6 %
<i>Incidence du rajustement</i>	(0,8)-pt	(0,7)-pt	(0,8)-pt	(0,1)-pt
Ratio d'exploitation rajusté	65,2 %	61,2 %	61,7 %	61,5 %

1) Le ratio d'exploitation est défini comme les charges d'exploitation sous forme de pourcentage des produits d'exploitation.

Devise constante

La présentation des résultats financiers en devise constante permet d'examiner les résultats financiers sans que soit prise en compte l'incidence des fluctuations des taux de change, ce qui facilite les comparaisons entre les périodes dans l'analyse des tendances au chapitre de la performance économique. Les mesures déclarées en devise constante sont considérées comme non conformes aux PCGR, ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés. On obtient des résultats financiers en devise constante en convertissant les résultats libellés en dollars US de la période en cours aux taux de change de la période correspondante de l'exercice précédent. Les taux de change moyens se sont établis à 1,32 \$ et à 1,33 \$ par 1,00 \$ US, respectivement, pour les trois mois et l'exercice terminés le 31 décembre 2019, et à 1,32 \$ et à 1,30 \$ par 1,00 \$ US, respectivement, pour les trois mois et l'exercice terminés le 31 décembre 2018.

En devise constante, le bénéfice net de la Compagnie pour les trois mois et l'exercice terminés le 31 décembre 2019 serait resté inchangé et aurait été moins élevé de 65 M\$ (0,09 \$ par action après dilution), respectivement.

Mesures de calcul non conformes aux PCGR – non auditées

Flux de trésorerie disponibles

La direction estime que les flux de trésorerie disponibles constituent une mesure utile des liquidités puisqu'ils démontrent la capacité de la Compagnie de générer des flux de trésorerie pour des obligations de dette et à des fins discrétionnaires, telles que le versement de dividendes, les rachats d'actions et les occasions stratégiques. La Compagnie définit les flux de trésorerie disponibles comme la différence entre les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation et les flux de trésorerie nets utilisés par les activités d'investissement, rajustés pour tenir compte de l'incidence des acquisitions d'entreprises, s'il y a lieu. Les flux de trésorerie disponibles ne sont pas définis de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

Le tableau suivant fait le rapprochement des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation, tels que déclarés pour les trois mois et les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018, aux flux de trésorerie disponibles :

En millions	Pour les trois mois terminés le 31 décembre		Pour l'exercice terminé le 31 décembre	
	2019	2018	2019	2018
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	1 518 \$	1 917 \$	5 923 \$	5 918 \$
Flux de trésorerie nets utilisés par les activités d'investissement	(1 117)	(1 284)	(4 190)	(3 404)
Flux de trésorerie nets générés avant les activités de financement	401	633	1 733	2 514
Rajustement : Acquisitions, déduction faite des espèces acquises ¹⁾	92	–	259	–
Flux de trésorerie disponibles	493 \$	633 \$	1 992 \$	2 514 \$

1) Se rapporte aux acquisitions de H&R Transport Limited (« H&R ») et du Groupe TransX (« TransX »). Voir la Note 3, Regroupements d'entreprises, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités de 2019 du CN pour de plus amples renseignements.

Ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté sous forme de multiple

La direction est d'avis que le ratio capitaux empruntés rajustés/bénéfice avant intérêts, impôts sur les bénéfices et amortissement (BAIIA) rajusté exprimé sous forme de multiple est une mesure utile de la solvabilité parce qu'il reflète la capacité de la Compagnie à faire face à ses obligations du service de la dette et à d'autres obligations à long terme. La Compagnie calcule le ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté sous forme de multiple en divisant les capitaux empruntés rajustés par le BAIIA rajusté. Ces mesures ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

Le tableau suivant fait le rapprochement des capitaux empruntés et du bénéfice net aux mesures rajustées indiquées ci-dessous, qui ont été utilisées pour calculer le ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté sous forme de multiple :

En millions, à moins d'indication contraire	Au 31 décembre et pour l'exercice terminé le 31 décembre	2019	2018
Capitaux empruntés		13 796 \$	12 569 \$
Rajustements :			
Passifs liés aux contrats de location-exploitation, incluant la tranche échéant à moins de un an ¹⁾		501	579
Régimes de retraite en déficit		521	477
Capitaux empruntés rajustés		14 818 \$	13 625 \$
Bénéfice net		4 216 \$	4 328 \$
Intérêts débiteurs		538	489
Charge d'impôts sur les bénéfices		1 213	1 354
Amortissement		1 562	1 329
BAIIA		7 529	7 500
Rajustements :			
Autres produits		(53)	(376)
Autres éléments du produit net des prestations		(321)	(302)
Coût des contrats de location-exploitation ¹⁾		171	218
BAIIA rajusté		7 326 \$	7 040 \$
Ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté sous forme de multiple (fois)		2,02	1,94

1) La Compagnie a adopté la norme Accounting Standards Update (ASU) 2016-02: Leases and related amendments (Topic 842) au premier trimestre de 2019. La Compagnie inclut maintenant les passifs liés aux contrats de location-exploitation, tels que définis par le Topic 842, dans les capitaux empruntés rajustés et exclut le coût des contrats de location-exploitation, tel que défini par le Topic 842, du BAIIA rajusté. Les soldes comparatifs auparavant appelés Valeur actuelle des engagements en vertu de contrats de location-exploitation et Charge au titre des contrats de location-exploitation n'ont pas été rajustés et sont maintenant appelés Passifs liés aux contrats de location-exploitation et Coût des contrats de location-exploitation, respectivement. Voir la Note 2, Recommandations comptables récentes, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités de 2019 du CN pour de plus amples renseignements.

Mesures de calcul non conformes aux PCGR – non auditées

Rendement du capital investi (RCI) et RCI rajusté

La direction estime que le RCI et le RCI rajusté sont des mesures utiles de l'efficacité dans l'utilisation des fonds de capital. La Compagnie calcule le RCI en divisant le rendement par le capital investi moyen. Le rendement correspond au bénéfice net plus les intérêts débiteurs après impôts, calculé au moyen du taux d'imposition effectif de la Compagnie. Le capital investi moyen correspond à la moyenne des soldes d'ouverture et de clôture sur une période de douze mois de la somme de l'avoir total des actionnaires, de la dette à long terme et de la tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an moins la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des liquidités soumises à restrictions et des équivalents de trésorerie soumis à restrictions. La Compagnie calcule le RCI rajusté en divisant le rendement rajusté par le capital investi moyen. Le rendement rajusté correspond au bénéfice net rajusté plus les intérêts débiteurs après impôts, calculé au moyen du taux d'imposition effectif de la Compagnie, en excluant l'incidence fiscale des rajustements utilisés pour déterminer le bénéfice net rajusté. Le RCI et le RCI rajusté ne sont pas définis de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

Le tableau suivant fait le rapprochement du bénéfice net et du bénéfice net rajusté au rendement et au rendement rajusté, respectivement, et présente le calcul du capital investi moyen, qui ont été utilisés pour calculer le RCI et le RCI rajusté :

<i>En millions, sauf les pourcentages</i>	<i>Au 31 décembre et pour l'exercice terminé le 31 décembre</i>	2019	2018
Bénéfice net		4 216 \$	4 328 \$
Intérêts débiteurs		538	489
Impôts sur les intérêts débiteurs ¹⁾		(120)	(116)
Rendement		4 634 \$	4 701 \$
Total – Avoir des actionnaires moyen		17 841 \$	17 149 \$
Dette à long terme moyenne		11 626	10 067
Tranche moyenne de la dette à long terme échéant à moins de un an		1 557	1 632
Moins : Trésorerie, équivalents de trésorerie, liquidités soumises à restrictions et équivalents de trésorerie soumis à restrictions moyens		(674)	(656)
Capital investi moyen		30 350 \$	28 192 \$
RCI		15,3 %	16,7 %
Bénéfice net rajusté ²⁾		4 189 \$	4 056 \$
Intérêts débiteurs		538	489
Impôts rajustés sur les intérêts débiteurs ³⁾		(131)	(120)
Rendement rajusté		4 596 \$	4 425 \$
Capital investi moyen		30 350 \$	28 192 \$
RCI rajusté		15,1 %	15,7 %

1) Le taux d'imposition effectif pour 2019 utilisé pour calculer les impôts sur les intérêts débiteurs était de 22,3 % (2018 – 23,8 %).

2) Consulter la section intitulée Mesures de la performance rajustées pour une explication de cette mesure de calcul non conforme aux PCGR.

3) Le taux d'imposition effectif rajusté pour 2019 utilisé pour calculer les impôts rajustés sur les intérêts débiteurs était de 24,4 % (2018 – 24,5 %).